REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4083

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Feyzin

Objet : Vallée de la Chimie - Travaux d'aménagement nécessaires au développement d'un parc d'activités sur un foncier métropolitain dans le cadre du projet Circulyz - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et transition économiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli), Mme V. Moreira (pouvoir à M. B. Artigny), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Frier).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4083

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Feyzin

Objet : Vallée de la Chimie - Travaux d'aménagement nécessaires au développement d'un parc d'activités sur un foncier métropolitain dans le cadre du projet Circulyz - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et transition économiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 26 mars 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération Vallée de la Chimie Feyzin Sous-Gournay a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte et objectifs

La Métropole et les industriels se mobilisent conjointement, depuis 2014, pour le développement et l'aménagement de la plateforme industrielle Lyon Vallée de la Chimie, avec pour objectifs principaux de conforter et de développer le pôle d'activités existant (chimie, énergie, environnement), d'accélérer la transition énergétique et environnementale et de reconnecter la plateforme industrielle avec son territoire environnant.

En parallèle, la raréfaction du foncier économique et les conflits d'usage mettent le marché immobilier dédié à l'activité productive sous tension. Cette situation conduit la Métropole à réfléchir à de nouveaux modèles de développement permettant de mieux maîtriser le renouvellement de fonciers économiques stratégiques, dans la logique de la zéro artificialisation nette (ZAN) et d'assurer leur pérennisation.

C'est dans ce contexte et avec ces objectifs que le projet d'un éco-parc industriel Circulyz a été imaginé, s'adressant à des entreprises de taille intermédiaire, petites et moyennes entreprises et très petites entreprises en phase de pré-industrialisation, ayant besoin d'espaces adaptés afin d'installer leurs outils de production tout en bénéficiant de services et d'équipements mutualisés.

II - Le projet Circulyz

Le projet concerne le site de Sous-Gournay à Feyzin. Le projet Circulyz a été communiqué le 19 septembre 2023 comme l'action phare du pacte pour l'impact 2023-2030 pour la transition écologique et la transformation de Lyon Vallée de la Chimie.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé par la Métropole en juin 2024 et clôturé en octobre de la même année, qui a permis de cibler trois filières : le recyclage des polymères, la dépollution des milieux et la chimie biosourcée.

Cet AMI a recueilli l'intérêt de 16 entreprises situées à des stades divers de développement. Les réponses industrielles à cet AMI confortent l'analyse du potentiel productif de ce site et l'appétence d'entreprises à impacts positifs pour ce territoire.

En synergie avec l'écosystème territorial, le village d'entreprises Circulyz aura vocation à promouvoir les démarches de sobriété, de circularité et de mutualisation en accueillant des projets permettant la mutualisation des réseaux, des espaces, des équipements et des services. Cet espace industriel d'avenir saura équilibrer les activités industrielles et préserver la ressource écologique existante en déployant un projet productif et respectueux du vivant. Ainsi, pleinement inséré dans un écrin verdoyant, le projet Circulyz sera une vitrine qui favorisera l'implantation de structures qui viendront compléter et resserrer les chaînes de valeur locales.

Pour développer ce projet, il est nécessaire de réaliser préalablement des travaux d'aménagement du site de Sous-Gournay. Ces travaux comprennent la desserte et les réseaux nécessaires à l'accueil d'activités industrielles.

Pour réaliser ces travaux d'aménagement, la Métropole a l'intention de confier un mandat à la Société publique locale Métropole de Lyon aménagement et construction, qui fera l'objet d'une délibération ultérieure.

III - Individualisation d'autorisation de programme

Le montant total des dépenses pour l'aménagement du site comprenant les études, honoraires et travaux est estimé à 9,7 M€ TTC.

Il est proposé d'engager financièrement une 1ère phase permettant de couvrir les études préalables et les honoraires du mandat de travaux pour un montant de 1,8 M€ TTC.

Il est donc proposé de procéder à l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 1,8 M€ en dépenses sur le budget principal ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet d'aménagement du site de Sous-Gournay à Feyzin, dans la perspective du projet Circulyz,

b) - l'enveloppe financière prévisionnelle à allouer au mandat de travaux pour l'aménagement du site, correspondant à la 1ère phase de ce mandat.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 1 800 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 260 000 € TTC en dépenses en 2025,
- 471 000 € TTC en dépenses en 2026,
- 1 069 000 € TTC en dépenses en 2027,

sur l'opération n° 0P06O2896.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 7 625 000 € TTC en dépenses.

3° - La somme à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2025 et suivants - chapitres 20 et 23, pour un montant de 1 800 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 15 avril 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250414-333612-DE-1-1
Date de télétransmission : 15 avril 2025
Date de réception préfecture : 15 avril 2025